

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

**DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 25 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-02**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

**Excusé :**

Monsieur Jérôme Dalverny, membre du bureau, conseiller départemental, maire de Prades

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental des services d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier

-o0o-

**Objet :** Validation des Investissements feux de forêts dans le cadre des pactes capacitaires

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n°2022-18 du conseil d'administration en date du 30 mars 2022 approuvant le plan pluriannuel d'investissement des matériels roulants 2022-2024,

Vu la demande l'Inspecteur Général Jean-Yves Noisette, chef de l'état-major interministériel de la zone Sud-Est (EMIZ) en date du 30 décembre 2022 sollicitant le SDIS de l'Ardèche afin de disposer de la liste des investissements feux de forêts à venir et ce, avant ce 17 février 2023,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité d'évaluer les possibilités de financement dans le cadre du contrat capacitaire interministériel avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises (DGSCGC),

Considérant la proposition suivante du SDIS de l'Ardèche :

Nature de l'investissement FDF	Montant Prévisionnel (TTC)	Année programmée de commande	Année prévue de réception et de paiement
Chassis D14 (x6)	780 000,00 €	2022	2023
Equipement CCFM (x6)	660 000,00 €	2023	2024
Châssis D14 (x6)	900 000,00 €	2024	2025
Equipement CCFM (x6)	792 000,00 €	2024	2025
Châssis D14 (x6)	950 000,00 €	2025	2026
Equipement CCFM (x6)	840 000,00 €	2025	2026
Châssis D14 (x6)	1 000 000,00 €	2026	2027
Equipement CCFM (x6)	880 000,00 €	2026	2027
VPCE (KERAX)	180 000,00 €	2025	2026
VPCE (KERAX)	186 000,00 €	2026	2027
VLTT (x6)	330 000,00 €	2024	2025
VLTT (x6)	360 000,00 €	2026	2027
Mise à niveau de 20 CCF avec installation de pompe de secours électriques.	240 000,00 €	2023	2024
Kits citerne / pompe HP pour 3 pick-up	45 000,00 €	2025	2025
Matériel HP (2 lances, 1 division / 20 tuyaux)	6 500,00 €	2024	2024
Matériel HP (2 lances, 1 division / 20 tuyaux)	6 550,00 €	2025	2025
Matériel HP (2 lances, 1 division / 20 tuyaux)	6 700,00 €	2026	2026
Matériel HP (2 lances, 1 division / 20 tuyaux)	6 750,00 €	2027	2027
Drône et transfert de compétences	43 846,19€	2023	2023

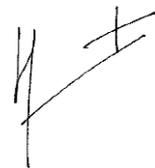
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**1. APPROUVE :**

- le doublement des besoins FDF du plan 2022-2024;
- les besoins FDF estimés au-delà du plan 2022-2024;
- la liste des investissements à déclarer à l'EMIZ.

**2. PRECISE** que le nombre de véhicules et les quantités d'équipements indiqués dans le tableau ne seront intégrées dans les différents plans pluriannuels qu'en cas d'obtention d'une subvention suffisante n'entraînant pas d'augmentation du budget délibéré.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat